

Collège de zone de secours « Val de Sambre »

En application de l'article 124 de la loi du 15 mai 2007 relative à la sécurité civile, telle qu'amendée ultérieurement, la liste des délibérations prises par le Collège de zone est publiée par voie d'affichage au siège social de la zone visé à l'article 20 ainsi que dans tous les postes de la Zone OU par leur mise en ligne sur le site Internet de la Zone.

Liste des délibérations de la séance du Collège de Zone du 26 septembre 2024

1. Approbation du procès-verbal du Collège de zone du 13 septembre 2024
2. Marché d'acquisition d'émulseur mixte non fluoré de classe A et B pour la zone de secours Val de Sambre - Attribution (LEADER - Group BIOEX)
3. Mise en irrécouvrable de certains droits constatés - Année 2022
4. Mise en irrécouvrable de certains droits constatés - Année 2022
5. Contraintes à l'encontre de certains débiteurs de la zone
6. Contraintes à l'encontre de certains débiteurs de la zone
7. Stage AMU - Accueil de
8. Stage d'observation pompier - Accueil de
9. – Dispense de service en vue de participer au colloque de l'ARCoP 2024 intitulé « Les évolutions réelles et artificielles du métier de conseiller en prévention »
10. Cellule de sauvetage en eaux vives et inondations – Dispense de service en vue de suivre une formation technique
11. Proposition Conseil de zone – Assemblée Générale ordinaire de l'intercommunale IMIO - Convocation des associés
12. Rapport du deuxième trimestre 2024 sur le fonctionnement de la zone
13. Ordonnancement du mandat N°792
14. Ordonnancement des mandats N°793 au N° 809
Points adjoints à la séance :
15. Ordonnancement du mandats N°810
16. Ordonnancement des mandats N°811 au N° 823
17. Prise d'acte d'une circulaire ministérielle portant les directives pour la confection du budget des zones de secours pour l'année 2025 et les modifications budgétaires y relatives

Le Secrétaire de Zone,



Xavier GOBBO.

Le Président de Zone,



Jean-Charles LUPERTO.